

AVIS PUBLIC

N° 2017-020

Promulgation du règlement n° 419-2017 - Décrétant les travaux de reconstruction de la toiture et autres travaux connexe sur le bâtiment du 18 rue du Golf, ainsi que l'affectation de la somme de 195 700 \$ du solde disponible du règlements n° 332 2008 en vue de financer une dépense de 391 400 \$

Suivant les dispositions de l'article 451 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, avis public vous est donné de ce qui suit :

- i. Le règlement n° 419-2017 – Décrétant les travaux de reconstruction de la toiture et autres travaux connexe sur le bâtiment du 18 rue du Golf, ainsi que l'affectation de la somme de 195 700 \$ du solde disponible du règlements n° 332 2008 en vue de financer une dépense de 391 400 \$, a été adopté suivant la résolution 2015-158, prise lors de la 6^e séance ordinaire de l'année 2017 tenue le 12^e jour de juin 2017.
- ii. Son adoption a été précédé d'un avis de motion donné le 15^e jour de mai 2017.
- iii. Le règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité le 22^e jours de juin 2017.
- iv. Le règlement a reçu l'approbation du ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire le 28^e jour de septembre 2017.
- v. Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.
- vi. Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture; soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 2^e jour de décembre 2017.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay